Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601006-20251217-77_2025-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

# COMMUNE DE LANGONNET – 56630

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DECEMBRE 2025

Délibération n° 77/2025

Objet : Vente de terrain après enquête publique à Kervic

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 10
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 décembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Philippe MAINGUY, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Marion LE JORT.

Représentés : Karine LE COURANT (pouvoir Françoise GUILLERM), Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC (pouvoir Maurice COZIC), Glenna COUTELLER (pouvoir Yvon LE BOURHIS), Séverine JAOUEN (pouvoir Christophe LE MERLEC), Sabine MARANGONI (pouvoir Marion LE JORT), Pierre FERREC (Philippe MAINGUY).

Martine LE GREN-CIBRARIO a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose :

Par délibération 24 juin 2020, le Conseil municipal de LANGONNET a décidé de soumettre aux formalités d'enquête publique l'aliénation d'une portion de chemin rural du lieu-dit de Kervic, à la demande de M. Aurélien LE TALLEC domicilié au lieu-dit de Kervic. Cette demande est motivée par erreur d'alignement et la volonté de régulariser la situation foncière.

Le prix de cession est fixé à 1€/m². En sus, les frais d'enquête publique et de géomètre seront avancés par la Mairie et répercutés en cas de vente sur le prix du terrain. Par ailleurs, les frais d'acte notarié, de mutation et d'enquête de publicité foncière demeurent à la charge des acquéreurs.

La demande a été soumise à enquête publique du 31 août au 15 septembre 2020, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier.

Vu le plan de bornage contradictoire réalisé par COGEO, géomètres experts, délimitant les nouvelles limites des parcelles ZI n° 24, 34 et 35, pour une contenance de 41 ca supplémentaires, et le procès-verbal annexé à la délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Constater la désaffection effective de la parcelle concernée et de prononcer son déclassement et son intégration au domaine privé communal ;
- D'émettre un avis favorable à la demande d'acquisition d'un délaissé de terrain communal formulée par M. Le Tallec, à Kervic ;
- De fixer le prix de vente à 1 € le m² ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601006-20251217-77_2025-DE

- De décider que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge du pétitionnaire (géomètre, notaire…)
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession ;

Pour copie conforme, la Maire,

Françoise GUILLERM

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)